AUDEC
AUDIT | EXPERTISE | COMMISSARIAT

COMPTES ANNUELS

LJ INFINITY

32 ROUTE DE PITOYS
ZONE DE MAIGNON

64600 ANGLET

Exercice clos le : 31/12/2022

APE : 6420Z SIRET : 89175257800015

Pour copie certifiée conforme
L'associé unique gérant
Monsieur Loïc JUSCHKA

Signé électroniquement le 11/07/2023 par
LOIC JUSCHKA

Signed with universign

AUDEC – Z.I. de Berlanne – 3 rue de l'Ayguelongue – 64160 MORLAAS
Tél : 05 59 80 84 67 - Fax : 05 59 84 14 27 – Email : audec@cabinet-audec.fr
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes - Ordre des experts comptables région Aquitaine – Compagnie des commissaires aux comptes de Pau
SARL au capital de 13 018 € - RCS PAU 380 515 445

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 14	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	344 775		344 775	359 918	15 144-	4. 21-
Chiffre d'affaires NET	344 775		344 775	359 918	15 144-	4. 21-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				13 774	13 774-	100. 00-
Autres produits			2	5	2-	52. 00-
Total des Produits d'exploitation (I)			344 777	373 697	28 920-	7. 74-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			13 296	24 301	11 005-	45. 28-
Impôts, taxes et versements assimilés			26 712	27 706	994-	3. 59-
Salaires et traitements			263 270	278 395	15 125-	5. 43-
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2	1	1	60. 00
Total des Charges d'exploitation (II)			303 280	330 403	27 123-	8. 21-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			41 497	43 294	1 797-	4. 15-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 14	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	21 767	9 407	12 360	131. 40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	21 767	9 407	12 360	131. 40
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	22 017	9 556	12 460	130. 39
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	22 017	9 556	12 460	130. 39
2. Résultat financier (V-VI)	250-	150-	100-	66. 64-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	41 247	43 144	1 897-	4. 40-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		44	44-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		44	44-	100. 00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		44	44-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 250	6 606	356-	5. 39-
Total des produits (I+III+V+VII)	366 544	383 147	16 604-	4. 33-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	331 547	346 565	15 019-	4. 33-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	34 997	36 582	1 585-	4. 33-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

LJ INFINITY
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 079 500 euros
Siège social : 32 Route de Pitoys
Zone de Maignon
64600 ANGLET
891 752 578 RCS BAYONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 34 997 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 997 euros
A la réserve légale	1 750 euros

Solde	33 247 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	34 753 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	68 000 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 68 000 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

Signé électroniquement le 11/07/2023 par
LOIC JUSCHKA



AUDEC
AUDIT | EXPERTISE | COMMISSARIAT

COMPTES ANNUELS

LJ INFINITY

32 ROUTE DE PITOYS
ZONE DE MAIGNON

64600 ANGLET

Exercice clos le : 31/12/2022

APE : 6420Z SIRET : 89175257800015

Pour copie certifiée conforme
L'associé unique gérant
Monsieur Loïc JUSCHKA

Signé électroniquement le 11/07/2023 par
LOIC JUSCHKA

Signed with universign

AUDEC – Z.I. de Berlanne – 3 rue de l'Ayguelongue – 64160 MORLAAS
Tél : 05 59 80 84 67 - Fax : 05 59 84 14 27 – Email : audec@cabinet-audec.fr
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes - Ordre des experts comptables région Aquitaine – Compagnie des commissaires aux comptes de Pau
SARL au capital de 13 018 € - RCS PAU 380 515 445

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	5	
Permanence ou changement de méthodes	5	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	6	NA
Etat des amortissements	6	NA
Etat des échéances des créances et des dettes	6	
Titres immobilisés	6	
Evaluation des créances et des dettes	6	
Dépréciation des créances	7	
Disponibilités en Euros	7	
Produits à recevoir	7	
Charges à payer	7	
Charges et produits constatés d'avance	7	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Liste des filiales et participations	9	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 242 721.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 344 774.51 Euros et dégageant un bénéfice de 34 997.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 086 500		
TOTAL	2 086 500		
TOTAL GENERAL	2 086 500		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 086 500	2 086 500
TOTAL			2 086 500	2 086 500
TOTAL GENERAL			2 086 500	2 086 500

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	8 716	8 716	
Impôts sur les bénéfices	801	801	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 593	11 593	
Groupe et associés	1 086 281	1 086 281	
Débiteurs divers	26 000	26 000	
Charges constatées d'avance	2 364	2 364	
TOTAL	1 135 755	1 135 755	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 026	2 026		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 714	5 714		
Groupe et associés	1 008 852	1 008 852		
Autres dettes	75 050	75 050		
TOTAL	1 091 642	1 091 642		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 256
Total	8 256

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800
Autres dettes	17 568
Total	19 368

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 364
Total	2 364

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SASU PAULIMMO	10 000	4 378-	100.00	10 000	10 000	140 779			4 378-		
- EURL GLOBAL HABITAT	150 000	507 754	100.00	1 350 000	1 350 000	1 005 856-		10 502 205	45 455		
- SCI WOLVES	1 000	756 811	99.90	494 500	494 500	255 363		445 237	282 489		
- SCI LM LOLA J	1 000	84 482	90.00	225 000	225 000	508		24 767	16 443		
- SARL LE COAST	10 000	555 661	70.00	10 000	10 000	689 631		1 892 385	414 945		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

AUDEC

AUDIT | EXPERTISE | COMMISSARIAT

COMPTES ANNUELS

LJ INFINITY

32 ROUTE DE PITOYS
ZONE DE MAIGNON

64600 ANGLET

Exercice clos le : 31/12/2022

APE : 6420Z SIRET : 89175257800015

Pour copie certifiée conforme
L'associé unique gérant
Monsieur Loïc JUSCHKA

Signé électroniquement le 11/07/2023 par
LOIC JUSCHKA

Signed with universign

AUDEC – Z.I. de Berlanne – 3 rue de l'Ayguelongue – 64160 MORLAAS
Tél : 05 59 80 84 67 - Fax : 05 59 84 14 27 – Email : audec@cabinet-audec.fr
Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes - Ordre des experts comptables région Aquitaine – Compagnie des commissaires aux comptes de Pau
SARL au capital de 13 018 € - RCS PAU 380 515 445

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 14	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 086 500		2 086 500	2 086 500		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 086 500		2 086 500	2 086 500		
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	8 716		8 716	157 180	148 464-	94.46-
	Autres créances	1 124 676		1 124 676	809 070	315 606	39.01
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	20 466		20 466	13 973	6 493	46.47
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	2 364		2 364		2 364	
	Total III	1 156 221		1 156 221	980 223	175 998	17.95
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 242 721		3 242 721	3 066 723	175 998	5.74

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 14	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 079 500)	2 079 500	2 079 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 829		1 829	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	34 753		34 753	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 997	36 582	1 585-	4.33-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 151 079	2 116 082	34 997	1.65
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 008 852	837 626	171 227	20.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 026	219	1 807	824.93
	Dettes fiscales et sociales	5 714	25 817	20 103-	77.87-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	75 050	86 979	11 929-	13.71-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 091 642	950 641	141 001	14.83
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 242 721	3 066 723	175 998	5.74
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 091 642	950 641		

SARL AUDITELM

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

11 Chemin du Lanot
64140 LONS

e.larrieu@auditelm.com

EURL LJ INFINITY

EURL LJ INFINITY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LJ INFINITY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation. Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Notre appréciation est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participations. »

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LONS, le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
SARL AUDITELM

Emmanuel LARRIEU-MANAN

SARL AUDITELM

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

11 Chemin du Lanot

64140 LONS

e.larrieu@auditelm.com

EURL LJ INFINITY

EURL LJ INFINITY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Description des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre la société et l'un de ses gérants ou associés

1

Associé intéressé :
Monsieur Loïc JUSCHKA

Nature et objet :
Convention orale de compte courant d'associé

Modalités :
Les comptes de la société comportent un compte courant d'associé au nom de Monsieur Loïc JUSCHKA, associé unique gérant.
Ce compte courant présente un solde créditeur de 2 995,75 € au 31/12/22.

2

Associé intéressé :
Monsieur Loïc JUSCHKA

Nature et objet :
Rémunération, charges sociales obligatoires et facultatives

Modalités :
La rémunération brute allouée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 216 000 €.
Les cotisations sociales obligatoires et facultatives ont été prises en charge et réglées par la société pour un montant de 73 982 €.

Fait à LONS, le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
SARL AUDITELM

Emmanuel LARRIEU-MANAN